



PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Priscille BOURDILLEAU
Service Environnement
Unité Police de l'eau et des milieux aquatiques

Direction départementale des territoires

Grenoble, le 31 juillet 2025

La préfète
à
FRAMATOME IMMO
TOUR AREVA
1 PLACE JEAN MILLIER
92400 COURBEVOIE

Objet :

- Commune : Montbonnot Saint Martin
- Pétitionnaire : Framatome immo
- Travaux : Projet Beledone
- Rubrique : 1210, 3220
- N° IOTA : 38-2025-0100288932
- Téléprocédure
- Accord exprès sur déclaration loi sur l'eau

L'instruction de votre déclaration déposée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement (loi sur l'eau) a fait l'objet d'un récépissé de déclaration daté du 18 juillet 2025 concernant l'opération :

**Projet Beledone
Commune de Montbonnot Saint Martin**

Date de réception du dossier au guichet unique : 01/04/2025, complété le 18/07/2025
Numéro d'enregistrement au guichet unique : 38-2025-0100288932

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie ou aux mairies où se situent les travaux pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du Code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers

dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours gracieux prolonge de deux mois le délai mentionné.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur et par subdélégation,
Le chef de l'unité police de l'eau
et des milieux aquatiques

Pierre ROUSSEL

Destinataire :

↳ celine.balmand@framatome.com